

RCS : VIENNE Code greffe : 3802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 00470 Numéro SIREN : 440 123 008 Nom ou dénomination : A.S.T.U.C.E. ELEC

Ce dépôt a été enregistré le 29/03/2024 sous le numéro de dépôt B2024/002969

2909

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/06/2023 12			Exercice N-1 30/06/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)	96 000.00		96 000.00	96 000.00		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	6 040.95	6 040.95				
	Autres immobilisations corporelles	99 623.82	88 144.80	11 479.02	7 494.94	3 984.08	53.16
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	3 100.00		3 100.00	3 100.00		
	Total II	204 764.77	94 185.75	110 579.02	106 594.94	3 984.08	3.74
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	26 141.00		26 141.00	11 518.22	14 622.78	126.95
	En-cours de production de biens	34 550.00		34 550.00	31 911.00	2 639.00	8.27
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	183 961.49		183 961.49	192 250.40	8 288.91	4.31
	Autres créances	43 763.57		43 763.57	53 088.04	9 324.47	17.56
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	701 049.17		701 049.17	711 190.24	10 141.07	1.43
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	989 465.23		989 465.23	999 957.90	10 492.67	1.05
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 194 230.00	94 185.75	1 100 044.25	1 106 552.84	6 508.59	0.59

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

3 100.00

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/06/2023	Exercice N-1 30/06/2022	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 101 500) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	101 500.00	101 500.00		
	Réserves				
	Réserve légale	10 150.00	10 150.00		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées	495 941.73	476 425.82	19 515.91	4.10
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	47 046.19	91 515.91	44 469.72	48.59
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	654 637.92	679 591.73	24 953.81	3.67
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	132 676.46	168 970.43	36 293.97	21.48
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	6 751.72	942.45	5 809.27	616.40
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	242 771.34	199 826.96	42 944.38	21.49
	Dettes fiscales et sociales	63 206.81	57 221.27	5 985.54	10.46
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	445 406.33	426 961.11	18 445.22	4.32
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 100 044.25	1 106 552.84	6 508.59	0.59

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

347 286.33 294 285.11

A.S.T.U.C.E. ELEC.

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 101 500 euros
Siège social : 5 Impasse des Pins
38280 Villette d'Anthon
440 123 008 RCS Vienne

RÉSOLUTION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS **LE 30 JUIN 2023**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 25 DÉCEMBRE 2023

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le **bénéfice** de l'exercice s'élevant à **47 046.19 euros**, de la manière suivante :

- La somme de **40 000 euros**,
à titre de dividendes, répartie entre les associés
- Le solde, soit la somme de 7 046.19 euros, en intégralité au compte « **Autres réserves** ».

Compte tenu de cette affectation, les **capitaux propres** de la Société seraient de **614 637.92 euros**.

Les associés reconnaissent avoir été informés que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,8, perçu à titre d'acompte ainsi qu'aux prélèvements sociaux à hauteur de 17.2 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La dispense doit être demandée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu : soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12.8%, pour les personnes physiques qui y ont un intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement 40%. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

Rappel des dividendes distribués au titre des trois exercices précédents.

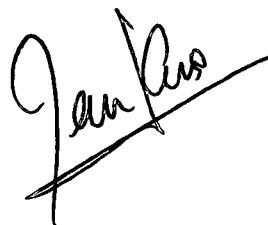
Exercice clos au 30/06/2020 : 65 000 Euros

Exercice clos au 30/06/2021 : 85 000 Euros

Exercice clos au 30/06/2022 : 72 000 Euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La Gérance

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Pierre", with a long horizontal stroke extending to the right.